# **PAGES**

# **MANQUANTES**

# LE JOURNAL DES ETUDIANTS

DEUX CENTINS

Deo favente, haud pluribus impar

DEUX CENTINS

Vol. I

Montréal, Samedi, 2 Novembre 1895

No 4

#### ANALYSE LITTERAIRE ET ETUDE DE MŒURS

(Pour le JOURNAL DES ETUDIANTS.) Cinq minutes avant le cours

cène se passe chez les étudiants en droit le cours de droit civil de l'honorable juge

Moment psychologique où l'observateur peut se livrer à toutes ses observations et lire sur les physionomies des états d'aue qui varient proportionnelle ment au nombre des individus. Toute cette jeunesse ébioni-sante, cette exubérance, cette vie garde sur ses traits les impressions de la veille imprimees là comme sur de la cire molle, et tellement accentuées qu'on dirait une cau forte de Piranèse. Il suffit d'ouvrir les yeux Piraneso. Il suffit d'ouvrir pour lire. Notons au passage :

Là b.s, tont au fond, co rèveur silen-cieux et mélancolique repasse en lui même les incidents divers de la soirée

d'hier. C'est un poete l'1
Pour lui, les événements, quelques minimes, quelques puérits qu'ils soient, prennent des proportions fantastiques, il est habitué à chevaucher dans les hauteurs des nébuleux domaines du rêve Il idéalise tout, et la violence d'une chûte dans nos bas fonds terrestres, ne l'éveille même pas, il cotoic le terre à terre et le prosaïsme des choses d'icibas sans les voir.

C'est un délicat qui vit de la vie sen

sitive, un artiste non un philosophe; il n'a jamais regardé do près une de ces idéales, de ces magiques flours commo en est jonchée notre bonne ville : les jeunes filles. Il en a simé uno, deux,

jeunes filles. It en a aime une, ucus, trois peut être, peut être toutes. Pour lui co n'est rien, si co u'est la matière d'un poème. It vit, il respire, il est heureux par ea consation, par les mille frissons do son être, il n'observe pas, c'accieus par il se luisse vivre n'analyse par, il se laisse vivre

Il est l'ennemi inconscient de notre civilisation "fin de siècle" dans ce qu'elle a de profondément artificiel et de faux, et qui répugne à l'étreinte trop directe de ce qui est. Je m'explique; il croit à l'amour parce que l'amour existe puisqu'il aime, lui, et il méprise ceux qui meprisent l'amour platonique. Ceux-là qui ressenient un amour qu'ils ont mais qu'ils no veulent pas avouer, co ver qui les ronge comme un remords et qu'ils voulont anéantir, cette nature si vrate qu'ils veulent endormir pour la remplacer par une fausse; le plaisir et la satisfaction personnelle. Légoisme et l'amour du moi qui règne en sou-verain dans noure siècle, Pauvre enfant!! pour être né trop cependant rai-on??? tard, aurait il

La brune ou la blonde d'hier seir a laissé dans son ûne une impression qu'il ne peut dissimuler, et le souvenir de deux grands yeux à faire pûltr les

Mais chut!! c'est un amoureux, laissons le à sa réverre; il sora distrait du-rant toute la durée du cours.

Passons à un autre.

Si le premier que je viens de dépeindre se trouve l'exception, cet autre pour être plus banal n'en est pas moins sa il nt. Cet individu quelconque qui va suivre est à peu près la règle générale, et le moi "inorvidu" lui-même a

un sens de collectivité. Yeux noirs et brillants, chevelure longue et soyene, traits accentués, front large et forme; cet ensemble indique un esprit vif, lucide, pens ur et qui suit cependant se plier aux exigences du moment.

Orateur, déclamateur, tribun populaire et chantre au besoin.
Brave !! voilà un gai compagnon!

Voila, un luron positivisto! Et, copendant, l'impression de la veille se lit tout aussi bien chez lui, que chez son rêveur de voisin. A t-il haran gué les foules dans un cercle queteon-que? A-t il pa-sé une soirée à l'opéra à jouir de l'audition d'œuvres de maîtres? Ou n'ême a t-il comme son voisin passé des heuros delicieuses a filer le parfait amour?? Peut être, enfin, peut-être a t-il étudié ju-qu'à une heuro avancée de la nuit? I

Toutes ces impressions diverses sont réfléchies sur autant de figures que d'individue.

Quelle étude à faire de ces différents etats d'âmo pris en détail que ma plume impuissante doit laisser de côté.

Deux minutes avant le cours, voix mâle, puirsante et forme s'élève, dominant le brouhaha des conversa

Re e-quiem."

C'est notre ami bien connu X X X qui entonne le chant funéraire. Il a le geste macabre d'un maître de chapelle dans une telle circonstance.

Aussitet, cont poitrines lui répondent et cont timbres différents forment cent parties différentes.

Vous dirai je la richesse et l'harmo-nio étrange de certe société chorale im p ovisée dont plus d'un musicien vou druit avoir la maîtrise?

Requiem æternam dong eis, Domine. Cert d'abord un long sanglot indes criptible. Les notes sont dures et rau ques, puis elles vont s'arrondi-sant, de devenant de plus en plus flexibles et tombent à la fin.

Et lux perpetua luceat eis.

Notre ami le directeur est monté sur une chai-e, et les pauvres notes vascillent de plus en plus, pareilles à des tor ches mortuaires qu'un vent mystérieux

Et, tibi reddetur votum in Jerusalem.

Un accelerando doubié d'un immense crescendo destiné à so terminer en queue de poisson par l'arrivée du professeur à

Tout se termine par un éclat de rire général, et le cours commence.

Les voila bien, les étudiants!!! Armant le plaisir, mais bons garçons en somme!!! Lux d'Avel.

#### CHRONIQUE

Tout le monde s'en mêle. Il n'y avait que moi qui ne chioniquais pas et voilà que je laisse de côté mes bonnes habi tudes. C'est un peu la faute de M le directeur du Journal des Etudiants qui me demande une chronique; et ma complaisance naturelle me force a le lui promette. Mais au moment de m'exécu ter, ce n'est plus la même chose; la complaisance est prompte mais les res sources sont plus lentes à venir et jen suis à me demander à quoi m'oblige ma promesse.

Une chronique! Grand mot que celui là! Et quelle opinion a le pub ic des chroniqueurs? M. Arthur Buies, notre maître à tous dans le genre, nous dit qu'é en Canada, le journatisme est la profession des hommes int ligents qui n'arrivent à men, et ceux qui font des chroniques arrivent moins vite que les autres, parce qu'ils sont une espèce à

part, beaucoup trop superioure."
C'est beau, mais c'est trist et surtout
peu encourageant! Entin, commengous, si nous voulons finar.

La chronique a abordé tous les sujots traitables et intraitables, et tellement que pour savoir ce que je dois pondre sous ce titre, il faut que je cherche la définition du mot "chronique" dans mon petit Larousse—hélas! le scul dictionnaire que je pos-ède—très incomplet en lui même et anquet, en outre, il manque bon nombre de feuilles. Oh! manque bon nombre de feuilles. Oh! grand Dieu, comment se fait il qu'un si grand homme soit réduit à une aussi

simple expression I !

Par bonhour, la page cherchée n'a pag subi de mes petits lutins de frères l'irréparable outrage, et je trouve le mot ainsi défini : " Article de journal où l'on tronve les faits, les nouvelles du jour, les bruits de la ville....."

Pas plus avancé puisque des faits, il n'y en a pas. Il y a bien la politique qui fait des siennes, mais Dieu me préserve de comprendre cette institution là et de m'y intéresser. Ensuite, il n'y a ot do m'y intéresser. Ensuite, il n'y a a rien de nouveau sous le soleil, et puis enfin les bruits de la ville: pour ça, il y en a, en masse, mais j'espère que vous ne ten z pas à co quo je vous rapporte les bruits de la ville. Vos oreilles doivent désirer autre chose après une remaine de Droit Romain; d'ailleurs, il n'y a que la bande de la Police pour donner une faible idée de la cacophonie des rues, ou, traduction libre, des bruits

Ainsi, pour remplir ma promesso, je dois suivre la mode qui no respecto rien du passé, pas même les définitions de feu Pierre Larousse. Le besoin de vivre a forcé les écrivains modernes a dépasser les limites désignées par les définitions, et sous le titre de Chroniques, ils ont fait de tout: philosophie histoire, médecine, droit, sciences, littérature, analyse, his toiro naturelle, réciame, critique, ser

mon, tout y a passé.

Avez-vous connu un nommé Léo Lespès q i f isait la chronique quoti tienne de Thimothée Trim au Petit Journal? Non, n' st ce pas? Moi non plus, puisqu'il est mort depuis long-temps. En voilà un monsieur qui avait temps. En voilà un monsieur qui avait le truc. Jamais embarrasse. le truc. Jamais embarrassé; tel jour il parlait de la Pologne, tel autre jour du choléra, tel autre encore du Catvaire et en-uite du bouton de culotte.

Aujourd'hui, nous adons parlor du bouton de culotto.

-Du bouton?

-Oui, du bouton.

-Pas possible!
-Si. (Le chroniqueur était payé tant la ligne à cet aze d'or). Le boston de culoite tire son origine de.......

Oh! Larousse, que tes manes doivent sur-auter et trépigner d'indignation en voyant tes définitions ainsi de largués et méprisé »! Mais reprends tes sens et djonis toi; pour une définition oubliée tu fournis le fond des ch-oniques quoti diennes qui sont le gagne pain des panvres littérateurs.

Entre parenthèses, vous savez comme moi qu'avec un Larousse-plus complet que le mien, par exemple,—on peut traiter tous les sujets possibles et impos sibles. Celuse voit de nos jours. On ouvre au ha-ard et si le ha-ard tombe ouvre au na-ard et si le nasard tombe sur les épingles à ressort, sur les chauves-souris, sur les tuyaux de plomb, sur Vénus ou sur Moise, on vous remplit deux intéressantes colonnes de journal en faisant un article très élaboré (1!1) sur l'histoire et l'utilité des épingles à re-sort, sur les habitules des chauves souris, sur l'origne des tuyaux de plomb, sur le tempérament de Vénus ou le rôle de M ä-e. On y met du pathos et ça prend toujours.

A propos do chroniqueurs, il y avait aussi Emile de Girardin. Vous ne l'avez pas connu non plus, puisqu'il était le mattro do Lespès. Lui était vraiment épatant: sans dictionnaire, il avait une idée par jour, et il l'avait son idée, le fait est avere. Et puis grand penseur avec ca; c'est lui qui a dut : "Les affaires, c'est l'argent des autres." A part ses pensées pratiques, sopt idées par semaine : c'était ontendu, ni plus ni moins; il no se re-posait pas mômo le dimanche. Et, cortes, il en avait de bonnes idées, parfois, ontre autres, celle de fonder le Petit Journal dont vous connaissez la vogue extraordinaire.

Enfin, il y a M. Jean Badreux-il vit oncore, celtu l., —qui a suivi l'exemple de Lée Lespès et qui dete le Monde (sans calembour) d'une colonne par jour. Il va même jusqu'à une co-onne et de-mie, le prodige! Mais, naturellement, la cheonique manque, quelquefois, et le teur, frustré dans son espérance de tire du Badreux, se domande si l'écrivain est épuisé? Non pas. Qui osorait le croire? C'est tout simplement un petit voyage que le chromqueur fait pour sa santé......

Tout de même, il est étonnant de voir comme il y a des gons qui pondent facilement; quand on voit Alexandre Dumas accoucher d'un roman en une journée et des chroniqueurs journaliers (c'est le mot) prouver le tour de faire des romans à quinze sous, on se domando si co n'est pas la le commenroment de la fin du monde.....littéraire et, malgré soi, on pense à la fécondité de la morue.

Mais ma chronique ne vient pas. of papier se noircit, ma raison Le papier se noircit, ma raison s'obscureit, tout s'assembrit autour de moi et je m'écarte du sujet. Non, pas du sujet, parce qu'il n'y en a pas ; le chroniqu ur a toujours cot avantago do rester dans lo sujet et la rubrique adoptée permet aux fadaises les peus vides de sens, aux balourdises et aux sottises les mieux conditionnées de s'étendre à lour gré et de prondre des proportions désolantes, sans commen-cement, sans miliou, et, ce qui est plus alarmant, sans fin ......

Eureka! J'ai trouvé! Sous le titre de "Chronique" on dit des bêtises sans s'écarter du sujet.

Or, j'ai dit des bâtisees Done, j'ai fait ma chronique!

Los prémisses sont évidentes: concluez.

Maint-nant, il mo resto à dire, on un mot final, ce que j'ai voulu dire dans cot article. C'est un principe à moi de dire, on une dernièro phra-e, co quo j'ai voulu développer un pen longuement; et jo prouve cette hibitude tollement pia-tique que je me mettrais tont dirique dans la politique si les orateurs vou-laient adopter ma coutume. Mais je ne prétends pas reconstituer la société; si mon i lée paraît trop vraie pour qu'on la suive, qu'on me la lai-se. Je dis trop vruie, c'est que l'homme n'est pas press d'admettre ce qui peut corriger ses défauts. Enfin, je écapitule en un mot. Mais je m'aperçois que je n'ai rien dit. Pourtant, jécris depuis une demi heure. Oh I je comprends, j'ai l'habitude de ré-capituler, mais ce n'est pas des chro-niques, puisque c'est la première que j'écris, et qu'ensuite on ne pourra jamais dire ce qu'en a voulu développer dans une chronique. Alors, je me retire et vous lais-e le soin de récupituler; pour moi, je n'en viens pas à bout.

LOUVIGNY.

#### LE JOURNAL DES ETUDIANTS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédigé en collaboration

JOSEPH BEAULIEU - - DIRECTEUR Baronu : UNIVERSITÉ LAVAL.

ABONNEMENT - - \$1.00 UN AN. - 0.75 BIX MOIS

PAYABLE D'AVANCE.

Annonces tarifiées par contrats spéciaux. Tontes correspondances concernant l'administra-tion et la redaction doivent être adressées comme suit :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS, Bolto 2187, B. P., Montreal, Canada

MONTRÉAL 2 NOVEMBRE 1895

#### TOUSSAINT

La Toussaint est une des plus grandes fêtes de notre religion.

L'année ne compte que 365 jours, et comme les élus du ciel sont nombreux. l'église a couronné toutes les commémorations particulières par une commémo ration générale. C'est la Toussaint, la fêto de tons les saints, que nous avons célébrée hier.

Le premier qui fit solenni-er dans Rome la fêto de tous les Saints, fut le pape Grégoire III qui siégeait sur la chaire de Saint-Pierre on 731.

Le pape George IV étant en France vers l'année 835, exhorta Louis le Débonnaire à faire célébrer la grande commémoration des Saints par tous ses Etats, co qui fut exécuté le lor novem-

C'est depuis ce temps que la Toussaint est devenue la fête de l'automne, la fête qui clôt les boaux jours, la fôte voisine de la mort.

C'est ce jour-là, pendant que le ciel est sombre et que les feuilles des forêts sont emportées par le vent qui annonce l'approche de l'hiver, que l'Eglise dans ses temples chante cette hymne A tous les saints: " Nous qui mangeons le pain du travail et qui nous abreuvons de larmes, nous vous célébrons, vous qui ne vivez que d'amour et de vérité, et qui buvez dans des coupes d'or les caux vives des sources sacrées."

#### **ECHO DES COURS** DE DROIT CIVIL.

La raison de l'article 1479, qui nous La raison do l'article 1479, qui noue dit que les frais d'actes ou autres accessoires à la vente sont à la charge de l'acheteur à moins d'une stipulation contraire, est évidente. Il est de principe que c'est à celui qui bénéficie d'une chose à payer pour ce bénéfice. L'acquéreur d'un inmouble, le preneur à bail, celui qui consent une obligation, est débiteur du prix de vente, du lever est débiteur du prix de vente, du loyer ou fermage, de l'obligation. Mais l'acqué-reur a besoin d'un titre pour s'assurer la proprieté qu'il acquiert, le preneur n'obtiendra pas l'objet loué sans un bail, le débiteur no trouverait pas à emprunter ou à acheter des effets s'il ne consentant une obligation au prêteur ou à colui qui lui vend. C'est donc à l'acquéreur que l'acte est le plus utile; c est au débiteur que l'obligation consentie bénéficie, puisque, sans cet acte, il n'aurait pas cu d'omprunt ni d'objet livré. Rion de plus justo donc que les frais d'actes soiont à la charge do cet acquéreur ou de ce dé Pour les mêmes motifs les frais des accessoires de ces actes seront à la charge soit de l'acquérour, soit du débi-

certains, contre lesquels les tiers ne sauraient élever de prétention donc à eux de payer les frais de l'enregistrement.

Je laisse de côté l'article 1480, qui n'est que de renvoi et n'a aucune importance par lui-même et j'en arrive à l'ar-ticle 1481 que l'on me permettra, pour faire diversion, de reproduire en anglais: Tavern keepers or others, selling to persons other than travellers intoxicating liquors to be drunk on the spot, have no action for

the recovery of the price of such liquors.

Les contunes de Paris et d'Orléans
proclamaient la même doctrine en diant : N'out les taverniers et cabaretiers aucune action pour vin ou autres choses par eux vendues en détail par assiette en leurs maisons. Evidemment les hôteliers et cabaretiers n'ont jamais eu, en droit, une reputation des mieux assises. Et il faut reconnaître que co qui a inspiré cette légistation est un motif d'ordre public. Trop souvent, en effet, les ca-baretiers excitent leurs clients à boire outre mesure. Il y va de leur intérêt (pas des clients) et quand l'intérêt est on jen, l'on sacrifie tout le reste. Puis sous l'influence des boissons enivrantes, ces clients no sont plus en état de se rendre compte de leur état de fortune et sont prêts à s'endetter considérablement pour satisfaire leur passion d'ivrognerie. r, quello est la cause première du mal si ce n'est le cabaretier lui-même? Il est donc b'amable de permettre qu'un individu sans raison, contracte dos dettes pour satisfaire des désirs dé-ordonnés. Il est blamable surtout de contracter avec un stre qui ne peut donner un consentement libre. La loi a donc été sage en déniant à ce cabaretier le droit d'acion pour ces boissons ainsi vendues dans son cabaret. La loi protège ici l'ordre public et si les cabaretiers se trouvent xposés à perdre le prix de leur marchandise, ils n'ont qu'à s'en prendre à leur propre imprudence et à leur désir malsain d'agir frauduleusement.

LEX.

#### NOTES SUR LA PROCÉDURE CIVILE

L'article 12 de notre Code de procé lure s'exprime comme suit : qui prétend à une chose, ou à un droit qu'on lui refuse, doit pour l'obtenir, former sa demando devant le tribunal compétent."

Deux principes résultent de cet ar

ticle. On pout les formuler ainsi:

10 Il n'est pas permis de se faire jus-tice à soi-même;

20 Toute demande judiciaire doit être

portée devant le tribunal compétent. La première de ces deux propositions est fondée sur une raison d'ordre public, d'harmonie sociale. Les hommes, on se mettant en société et en reconnaissant une autorité, dont la fonction est de veiller à la protection de tous les intérêts, ont tacitement consenti, pour régler leurs différends, à s'en rapporter à cotte antorité qui administre la justice per les magistrats qu'elle constitue. Laisser aux individus le soin de se rondro justico à eux-mêmes, co serait consacror la suprématio de la force sur consacror la suprématic de la force sur le droit. Il n'y a que chez un peuple plongé dans la barbarie qu'un pareil état de choses pourrait exister. Donc, celui qui se trouve lésé dans ses droits, doit s'adrosser à la justice pour obtenir réparation du préjudice qu'il souffre. Antrement dit, pour parvenir au redressement des griefs dont on peut avoir à se plaindre, il faut en faire la demande

en justice.
On entend par demande, l'exercice de la faculté de poursuivre nos droits, ou en d'autres termes, toute réclamation portée devant l'antorité judiciaire. Le mot action s'emploie dans le même seus.

Si l'on dit qu'une personne a action-lisons-nous dans Carré et Chauveaupour exprimer le droit qu'elle a de

en justice ce qui nous est dû. mande, c'est l'exercice de ce droit, c'est le droit mis en opération. Cette distinction est importante. Ain-i, il peut arriver que la demande no soit pas re-ç 10 devant les tribunaux, qu'elle soit déclarée non avenue—selon le langage de la pratique—à canse d'irrégularités dans la forme, par exemple, sans que le droit d'action reçoive atteinte.

L'action, suivant l'objet auquel elle tend, est personnelle, réelle ou mixte.

L'action personnelle est celle qui s'exerce contre la personne obligée ou ses héritiers, et l'action réelle, celle que l'on pou suit contre tout détenteur de la chose dans laquelle ou sur laquelle on réclame un droit indépendamment de la convention de celui qui la possède.

demande tout à la fois l'un et l'autre est appelée mixte, parce qu'elle participe de l'action personnelle et de l'action

Cette classification des actions se rap-porte uniquement à leur objet général et commun, mais chacune d'elles peut être désignée sous des dénominations propres, suivant son objet particulier, suivant le but que le demandeur se pro pose, suivant les personnes qui ont qualité pour la poursuivre, le temps et les circonstances dans lesquels on l'exerce, or la procédure plus ou moins étendue qu'elle occasionne, etc.

Ain-i, parmi les actions, les unes son mobilières et immobilières, possessoires et pétitoires, hypothécuires, rédhibitoires ; es autres principales, incidentes, recon ventionnelles, rescisoires, populaires ou qui tam, ordinaires, sommaires, etc...

Le deuxième principe qui ressort de de l'article 12 du Code de procédure, est, avons nous dit, que l'action doit être portée devant le tribunal auquel la loi

donno compétence pour en connuître. Co moi compétence désigno, dans le languge du droit, lo pouvoir qui appar-tient à tel tribunal, plutôt qu'à tel autre, de prenencer sur une contestation judiciaire.

Ce pouvoir est réglé, soit à raison de la nature de l'action, soit à raison du territoire dans l'étendue duquet un tribunal

exerce sa juridiction.
Il l'o-t à raison de la nature de l'action quand la loi a exprimé généralement, comme l'article 28 du Code de procédure, par exemple, que tels tribunaux con-naîtront de telle action.

Il l'est à raison du territoire, quand elle déclare, comme les articles 34 et suivants, que parmi les tribunaux compétents pour une action, le demandeur devru s'adresser, soit à celui du domicino du défendeur, soit à celui du lieu où le droit d'action a pris naissance, soit à celui de la situation de l'objet liti gieux.

Ainsi deux choses sont à considérer pour savoir si un tribunal est compé-tent ou incompétent : lo L'affaire que l'on entend lui sou-

lo L'affaire que l'on entend lui sou-mettre est-elle du nombre de celles dont la loi lui attribue la connaissance?

20 En cas d'affirmative, est ce devant le tribunal du domicile du défendeur, devant celui de la situation de la chose ou devaut celui du lieu où est né le droit d'action que l'on doit former la de-marde?

Dans le premier cas, on dit que le tribunal est compétent à raisou de la matière, ratione materiae; dans le se-cond, qu'il l'est à raison de la personne, ratione personae, du lieu de nuissance du droit d'action ou de la situation de la choso.

De ce que le tribunal devant lequel on porterant une action serait incompé-tent sous l'un de ces rapports, il en ré-sulterait, en favour du défendeur, une exception déclination dont l'effet serait de faire prononcer le rejot de la de-mande (voy. art. 113 C. P. C.)

JEAN DE LAVAL.

#### EXPLIQUEZ-VOUS, S. V. P.

De la Vérité :

Nous croyons que dans l'intérêt de tout le monde, particulièrement des étudients à Montréal, parmi lesquels la discipline paraît faire sérieusement défaut, un changement est désirable. Mais co an changement, que tous doivent désirer changement, que tous doivent désirer aujourd'hui, ne peut pas s'obtenir par une rupture violente et extra canonique.

C'est nous qui soulignons. Il est très vilain de jeter, comme cela, une accusation, sans dire sur quoi on la base. Expliquez-vous, de grace ; et, ensuite, nous vorrous s'il y a lieu de relever ces vilaines paroles qui vont déprécier énormé-Quand à un droit réel so joint un ment, je n'en doute pas, aux yeux du droit personnel, l'action par laquelle on public, tout notre jeune monde univerpublic, tout notre jeune monde universitairo.

#### LA CONDITION LEGALE

DES ÉTRANGERS AU CANADA.

Etude par l'hon. H. E. Taschereau, juge à la Cour Suprême du Canada

(Suite)

Condition de l'étranger au Canada. Si l'étranger préfère conserver sa nationalité, quelles seront sa condition et sa situation juridique?

Jouissance des droits civils sans aucune condition de réciprocité. condition de réciprocité. — L'étranger jouit, au Canada, de tous les droits civils, quelque soit la loi de son propre pays sur la matière. Le principe de la réciprocité législative ou diplomatique est ignoré. Et la concession de ce privilège est ploine et entière. La loi le protège, dans sa personne et ses biens, tout comme le national.

On pout aillours traiter l'étranger aussi bien, mais il n'est guère possible de le traiter mieux; et si, comme on l'a dit, quelque part, les lois d'un Etat quant aux strangors qui se trouvent sur son territoire dounent la mesure de sa civilisation, le Canada — on ne peut le uier - a droit à une bonne note

Citons le texte même du statut : "L'aubain pourra recevoir, acquérir et posséder toutes sortes de propriété mobilière et immobilière et en disposer de la mêmo manière, à tous égards, quo le sujet britannique d'origine, et l'on pourra hériter d'un droit à toute espèce de propriété mobilière ou immobilière par représentation d'un aubain, de la même manière, à tous égards, que par représentation d'un sujet britannique d'origino."
9. Province de Québec.-L'article 25

du Code civil de la Province de Québec promulgué avant l'établissement de ta Confédération, décrète en d'aut es termes, "L'étranger a droit d'acquérir et de transmettre à ture gratuit ou oné-reux: ainsi que par succession ou par testament, tous bien moubles et immeublos, de la même manière que le peuvent faire les sujots britanniques nés ou natu-ralisés." Et l'article 609 : " Létranger est admis à succéder dans la Province de Québec de la même manière que les sujets britanniques.'

Lorsqu'un étranger domicilié et résidant à l'étranger y est décédé, lairsant des biens dans la Province de Québec, ot qu'il n'a pas d'héritier connu, sa succession dans la Province est réputée vacante si personne ne se présente pour la recueillir, et un curateur peut y être nommé, comme dans le cas de la succession vacante d'un sujet.

10. Province d'Ontario. -· Les statuts de la province d'Ontario, depuis 1849, contiennent une disposition identique à celle des articles 25 et 609 du Co le civil de la province de Québec; et telle est aussi, précisément, la loi actuelle en Angleterre.

11. Application aux étrangers des lois criminelles canadiennes.—L'étranger, au Canada, est soumis à la loi criminelle du pays pour les offenses commises dans les limites territoriales, mais les tribucharge soit de l'acquerour, soit du deviteur principale.

Ainsi, le coût de l'enregistrement d'un action est intentée pour exprince par l'acquerour de l'objet vendu ou donné. C'est à l'acquereur et au donné. C'est à l'acquereur et au donné. Le droit d'action, l'actio des pastaire qu'il importe d'avoir des titres

"pour exprimer le droit qu'olle a de de de droit qu'une action est intentée pour exprince du public et le concours généreux que nous ont donné quelques amis comme du public et le concours généreux que nous out donné quelques amis comme d'action. Le droit d'action, l'actio des publier désormais notre journal à huit pages.

L'encouragement que nous avons regu du public et le concours généreux que nous out donné quelques amis comme collaborateurs, vont nous permettre de publier désormais notre journal à huit pages.

#### CAUSERIE

Les étudiants sont en faveur, c'est clair. Ils intéressent le public à un haut degré; car notre journal est partout bien accueild, l'éditeur de la Presse s'impose des sacrifices énormes pour s'assurer les services d'Un policeman, et voità maintenant qu'un nommé Jean Délire entreprend d'illustrer le Monde de nos faits et mestre. de nos faits et gestes.

Ce dernier tient une plume qui paraît novice. Je pense qu'il n'a jamais es-suyé les feux de la critique. C'est l'occasuye les feix de la critique. Cest tocca-sion ed jamais de réagir contre ce fléau litté:aire de noire pays, l'absence de la critique. D'autant plus que je n'ai guère de sujet pour ma causerie d'aujourd'hui. J'entreprends donc de procéder au baptème du dit Délire Commençous par

ea binotte
"Je n'ai pas promis une binotte à RESOLUTIONS DE mes lecteurs, mais la voici tout de même, osquissée à large coups de plume

"M. Délire qui n'est pas president de la faculté de droit au (sic) Laval, est un la faculté de droit au (sic) Laval, est un grand brun, à figure peu hardie, au marcher de tout autre chose qu'un con-quérant. Notre ami est âgé de 21 ans; il serait un président jeune, mais entre-prenant. Après des études sur lesquelles l'histoire ne se prononce pas, commen-cées à l'Académie Commerciale de Ste-Cunégonde, il entra au séminaire de Ste-Thérèse où, d'année en année, il vint à terminer un cours assez solide. Il ne auivit pas son cours de promière année en droit au M. Gill et n'eut pas l'occasion par conséquent de revenir parmi nous où il ne tarda pas à jouir de la popularité qu'il s'est acquise. Il ne poursuit pas sa cléricature chez Augé, Globensky et Lamarro. N'ayant pas été, l'an dernier, à Holyoke, Mass., pendant les fêtes de la société St-Jean Bapti-te, il ne put se distinguer dans un grand banquet où il fut appelé à répondre à la santé de la procesa."

Notre ami ne pourra que trouver de son goût la binette ci-dossus, car j'en ai fait l'imitation la plus fidèle possible d'une binette qu'il trace lui-même dans sa dernière chronique au Monde. On ne

ondamne pas si vite sa propre prose.

Mais si le bonnet lui va, il ne me va
pas à moi. Je m insurge contre l'idée
de l'effroyable série de binettes que paraft nons annoncer cette première perle "esquissée à larges coups de plume." Oh! les amis maladroits! Quand je songe que ma binette à moi pourrait partager le triste sort de celle de "notre président." Non, non, je me révolte et enjoins à mon confrère en chronique de me laisser dans mon heureuse obscurité, sans quoi je dévoile au public—ô honte ineffaçable!—son nom véritable.

Délire, mon ami, tu fais du tort aux héros de tes binettes. Tu répands une odeur de réclame trop accoutuée. Tu detris trop do noms en toutes lettres dans ta colonne. (De grâce, ne mets plus le mien. A part cela, quand tu annonces que les amusements d'hiver reprennent sur toute la ligne, n'en donne pas comme exemple le sporting day d'autonne des étudiants de l'Université McGill. Enfin, quand tu mets à la plume ta main, représente toi qu'il y a sur ton chemin une espèce d'être qu'on appelle le Ridicule et dans les bras duquel il ne faut jamais s'abandonner. donner.

Sans rancune.

\*\*\*

Jo viens d'être méchant. Je le regrette, ma foi. Peut êtro ai-jo jeté la désolation dans une âme vierge des dé-ceptions terrestres, le découragement chez ce jeune homnie qui se nourri-sait de la gloire d'être imprimé ..... Pour tant, jo serai fidèle au programme que mo trace le pseudonyme impitoyable que je me suis choisi.

Le Parlement-Modèle de Montréal che des élections générales les étudiants courir son prochain, voir peu à peu la sentent le besoin de s'armer pour la joie entrer dans son âme, la paix dans

lutte et entreut en foule dans cette arène parlementaire où ils feront l'essai de leurs forces. Les personnages in-fluents des deux partis nous accordent leur patronage avec la moilleure grâce du mondo. Les séances auront lieu, sant celle de l'ouverture, dans une des salles de l'Université Lavul que messieurs les gouverneurs out bien voulu mettre a notre disposition.

Les notaires, c'est connu, ne s'occu pent que peu des choses de ce monde. Leurs cleres se disposent à entrer dans la même voie. C'est probablement pour quoi l'un d'eux, chargé de ré-liger une annonce pour la vente de deux moulins,

commit un jour la phrase suivante :

"On veudra le moulin à eau avant et le moulin à vent après."

JMAN MOQ.

CONDOLÉANCES.

Lundi matin, le 28 courant, ont été adoptées à l'Université Laval, à l'issue du Cours de Droit Civil, les résolutions

Proposé par M. J. O. Mousseau, ap-puyé par MM. Ed. Brossard et P. Bau-dry que les Étudiants de la Faculté de Droit ont appris avec un vif chagrin la mort de Mademoiselle Anno-Marie, sœur de M. Auguste La Palme, leur confière, et le prient, ainsi que son estimable fa-mille, d'agréer l'expression de leur pro-

Proposé par M. Bastien, appuyé par MM. Comte et Baudoin, que des copies de ces résolutions soient transmises à la famille de M. LaPalme et aux journaux

#### UN ARRET JDICIEUX

(Comédie en 1 acte).

(La scène se passe dans un village canadien au ord de Québec, époque présente.)

(SUITE.)

LE DOCTEUR,

Que je suis heureux, mon vieux Max! Piens, pour un rieu, je t'embrasserais à te casser en morceaux.

#### Max.

Du calme, allons! du calme, monsieur le Doctour. Cette jennesse comme ca s'emporte !..... C'est encore une bonne déponse qui vous arrive et rien autre chose .....

#### LE DOCTEUR.

Voyons l'éternel groguen, ne trouble pas la joie que j'eprouve de revoir un vioil ami.

MAX.

(Haussant les épaules) Toujours le mêmo, ce bon Docteur.

Mais, au fait : comment va t-il le père Joseph? Une bonne pratique encore celle-là? Aves un certain nombre de somblables vous pourrez bientôt, vous retirer des affaires, n'est-ce pas, monsieur le Docteur? sieur le Docteur?

#### LE DOCTEUR.

Jusqu'à présent, la fracture du père Joseph, n'a rion de grave. J'espère que la guérison sera courte.

Temps mieux pour lui et pour vous. LE DOCTEUR.

Max, je vois avec peine que la pauvreté du père Joseph est à tes youx un bien grand défaut. Tout le monde ne peut pas être favorisé de la fortune, et, dans ce cas, coux qui ont quelque fortune ne doivent-ils pas secours et assistance à ces pauvres déshérités? Si le ciel a voulu que nous soyons dans une position sociale plus élevée que la leur, raison de plus qu'en notre qualité de raison de plus qu'en notre qualité de bon chrétien, nous donnions a manger à ouvrira ses séances mercredi, le 6 no-ceux qui ont faim et à boire à ceux qui vembre. Cette institution semble avoir ont soif..... Dis-moi, Max, qu'y a til de beaux jours devant elle. A l'appro-de plus beau, de plus sublime que se-

sa maison! et quelle récompouse pout égaler le plaisir d'entendre l'expression de sa reconnaissance et de contempler son bonheur?—(A suivre).

#### LE JOURNAL DES ETUDIANTS

En vente dans les dépôts de journaux suivants:

M. E. Lapointe, 1576 rue Notre-Dame; L. Lavigne, 60 rue Bonse-cours; R. Ouimet, coin de la rue Craig et St-Denis; C. Fauchille, 1714 rue Ste-Catherine; J. A. W. Dumont, 1826 rue Ste Catherine; M. Bertholdi, marché St-Laurent; M. Mondoux, kiosque Notre-Dame; U. Patenaude, 1609 rue St-Jacques, Ste-Cunégonde ; E. Loriot, 1505 rue St-Jacques, Ste-Cunégonde ; P. Rivard, coin des rues Richelieu et Vinette, Ste-Cunégonde; G. Richot, 1976 Ste-Jacques, St.-Henri; E. V. Daulne, 3089 rue Notre-Dame, St Henri; A. Durocher, 2481 rue Notre-Dame; D. D. Pinsonnault, 2286 Notre-Dame; M. Lacroix, 1610 rue Ste-Catherine; Alfred Cyphiot, 1346 Ste-Catherine.

Beaucoup de correspondances n'ont pu trouver place dans ce numéro. Ce sera pour le prochain.

-C'est par orreur qu'une correspondance, parue dans notre dernier numéro, portait le pseudonyme "A. Toine."

La réduction on prond la responsa-

- Le Journal des Etudiants ne sera désormais envoyé qu'à ceux qui auront payé le prix de leur abonnement. Tont abonnement est strictement payable

Tous nos annonceurs font une ré-duction d'au moins dix pour cent aux étudiants.



\_Montreal.

SERVEZ-VOUS.

Emulsion d'Huile de Foie de Morue CREOSO-BIPHOSPHATE Faiblesse pour les Enfants

SERVEZ-VOUS

de la POUDRE NASALE

Remède infaillible pour le Rhume de Cerveau.

SERVEZ-VOUS.

des CACHETS DU Dr BARNS

Pour votre Mal de Tête Guerison en 10 minutes.

#### ADELAR SAVARD

Pharmacie. Coin des rues Rachel et St-Denis

L. T. MARGERIAL

ALFRED MACKAY

MARÉCHAL & MACKAY AVOCATS

BATISSE "NEW YORK LIFE" Chambres 312, 313 et 311, Place d'Armes Telephone 1876. MONTRÉAL

#### M. E. LAPOINTE 1576. RUE NOTRE-DAME

(En face du Palais de Justice)

CIGARS DES MEILLEURES MARQUES CIGARETETES PIPRS DE TOUTES SORTES \*\* Réduction pour les Etudiants.

HUITRES FRAICHES SUR ÉCAILLES, EN SOUPE, ETC.

## PHABMACIE 😭 -BARBEAU

1934, rue Ste-Catherine

COLN ST-CHARLES BORROMÉE

Prescriptions remplies avec le plus grand soin, par des commis certifiés seulement.

Assortiment complet de Médecines Fran-çaises, Articles de Toilette: Parfums, Poudres, Etc.

Etudiants, même prix qu'aux médecins

TEL MARCHANDS US

#### THEO. VALIQUETTE

TABACS FRANÇAIS et CIGARETTES FRANÇAISES UNE SPECIALITE. CIGARES DE CHOIX IMPORTES et DOMESTIQUES.

1735, Rue Ste-Catherine Est MONTREAL.

## Le Palais des Fumeurs

CIGARES, CIGARETTES, PIPES, TABAC

EN CROS ET EN DETAIL

Une spécialité de Cannes

#### GEO. STREMENSKY.

PROPRIETAIRE

1709, rue Ste-Catherine MONTRÉAL, Can.

#### HOTEL RIENDEAU

En face de l'Hotel de Ville et du Palais de Justico

Quelques pas des Bateaux et des Gares de Chemins de fer . . . . .

58 et 60, PLACE JACQUES CARTIER MONTREAL.

JOS. RIENDEAU - - · Propriétaire.

#### Restaurant Commercial 1612 rue Notre-Dame

Itenommé pour ses diners à 25 c. Six salons prives, a ladisposition du public, pour Diners, Soupers, Etc., Etc. Une visite sollicitée...

THEO. LANCTOT. Entrée privée : 1620 RFE NOTRE-DAME

Téléphone 2632 CHARGIOE 610 P. B. MIGNAULT

INGÉNIEUR CIVIL

Batiese New York Life. II, PLACE D'ARMES.

PRIX SPECIAL POUR ETUDIANTS

## LAMOUREUX

CHAUSSURES

#### Ouvrage de Pratique et Réparation

1599, RUE STE-CATHERINE

Tél. des Marchands, 402.

#### QUERY FRERES

Photographes attitrés du Clergé

Pendant 14 ans chez Notman & Fils

Photographies en tous genres et d'après les procédés les plus récents.

#### şième LETTRE D'UN ETUDIANT SUR LA KERMESSE

Dlle Alma Surprenant, St-Mathurin, P. Q.

Ma chère sœur,

Je pensais bien avoir fini de t'écrire sur la kermesse, comme je te l'ai dit dans ma dernière, mais puisque les dans ma dernière, mais puisque les danes de la paroisse me demandent des détails, et surtout puisque cela fait plai sir à Amanda, je mets encore la main à la plume pour te parler de la fameuse

Tu diras à Amanda, d'abord, qu'il y avait en effot beancoup de jolies filles an bazar, mais qu'elles ne m'ont pas fait tourner la tête, comme de raison, et que jo pense toujours à elle de plus en plus. D'ailleurs, je lui ai acheté un petit sou-venir à la kermesse; jo le lui donnerai

quand firai chez nous.

Tu diran à la dame de mon ami le bedenu que j'ai cherché à lui acheter au bazar, une de ces mains en cire, don elle m'a parlé, avec un clou dedans, du sang dessus et un couvert en globe, mais que je n'ai pas pu en trouver. Je suppose qu'elles avaient toutes été enle

suppose qu'enes avaient toutes sie ente vées dans la promière journée.

Tu pourras assurer à notre cousine Entatie qu'en effet le Drill Shed est une grande l'âtisse, presque la moitié aussi grand que le carié Viger, avec un pla tond en vitre. Cela peut loger beaucoup de monde et c'en a logé beaucoup.

To ce l'ai peut dit le dernide fois que

Je no t'ai pas dit la dernière fois que j'avais en une chicane avec Paul Dufour 11 m'a traité de chausson parce que je If m a traite de chausson parce que je fumais ma pipe dans le buzar, et que je lui ai dit: "Allo, vieux coq l' quand je l'ai rencontré qui se promenait dans la salle avec une jeune filto. J'aurais bien fumé le cigare à la kerme-se, mais ils ne vendaient pas les Cheeroots de Forties de trouvel l'ai attenté ma pire. no vendatent pas tes concessors de 2 miles : c'est pourquoi j'ai allumé ma pipe Je crois que Paul prend des airs depuis qu'il est en amour avec uno demoisell-de la villo. Mais on est à peu près rar ranges à l'heure qu'il est.

Maintenant il ny a plus do bazar, et les dames se reposent commo il fant, car elles l'ont mérité. Nous, nous gardons le souvenir de la kermesse et nous répétons avoc le poête:

Lui seul survit à la peine, au malheur, Lui seul survit à la peine, au malheur, Dans les longs jours de niélaucolte. Ah I c'est encore un éclair de bouheur Qu'un souvenir.

Je te laisse sous cette impression, et

Ton frère affectueux,

VITAL SURPRENANT.

O. A. THIBAULT

L. A. SMITH

## THIBAULT & SMITH

IMPORTATEURS DE

## MUSIQUE. **D'INSTRUMENTS**

1687, rue Notre-Dame MONTREAL.

#### ARCAND FRERES

Marchands de Nouveautés III, RUE ST-LAURENT, III

Souts dépositaires pour le Canada des tolles hygiéniques de l'abbé Kneipp.

#### L. H. GOULET

MARLAGES. FUNERALLES
DINKER ET SORRES
SETONT FOURTHS AVEC FRUITS
fraiches de Louies sorres.
BOUQUETS ET FIRUMS FAITS A ORDRE
DANS LES DERNIERS GOUTS. Fleuriste

Tel. Bell 6931. 1911, RUE STE-CATHERINE 227 Rue St-Laurent, Montréal Enseigne la manière de conserver et de cirer les fieurs naturelles.

MM. les Etudiants trouveront toujours chez nous un assortiment choisi d'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, DROGUES PURES, OBJETS DE PANSEMENT, etc., etc. à des prix raisonnables.

Serinque hypodermique complète, avec boite en cuir \$1.75 Abaisse langue (compacte) . . . . . . 1.00 Insufflateurs pour Poudre (nez et gorge) .

# La Cie de Pharmacie Nationale

## PRODUITS MEDECINAUX, CHIRURGICAUX ET ANTISEPTIQUES

MONTREAL

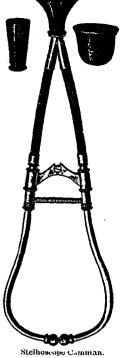
Stelhoscope de Snofton nickelé, bouts en ivoire, première qualité . . \$1.75

Stelhoscope de Camman, anglais, complet avec boite . . . \$2.00

MM. les Etudiants feront bien de venir voir nos prix avant d'acheter ailleurs. Termes faciles sur trousses complètes d'intruments de chirurgie.

216. RUE ST-LAURENT.

Téléphone 2628.



TELEPHONE 7283

Stemoscope Snofton

#### LAPRÉS & LAVERGNE PHOTOGRAPHES

360 - RUE SAINT-DENIS - 360 Coin de la rue Ontario

Prix spécial pour les étudiants sur présentation d'une carte d'identification de leur président-

R. Préfontaine, C.R., M.P. Chs. Archer, L.L.B. & N. St.Jean, B.C. L. Alph. Decary, L.L.B.

## PREFONTAINE, ST-JEAN, ARCHER & DECARY

Chambre 302, 3-3, 304, 305 Bâtisse de l'Assurance Royale, 1709 rue Notre-Dame, Montréal.

P. H. Roy, L.L.B.

C. S. Roy, B.C.L.

#### **ROY & ROY**

· · AVOCATS · ·

No. 4 rue St Laurent, Montréal. Boite 973. Bell Tel. 7. Heures de Consultations : De 3 à 5 Hrs P.M.

#### R. DESRIVIÈRES AVOCAT

BATISSE DE LA BANQUE DU PEUPLE 97, RUE SAINT-JACQUES

Chambre No 19. Téléphone 1658.

#### LS. CHALIFOUX, L.L.B.

Avocat et Procureur

BUREAU: 16, RUE SAINT-JACQUES

Téléphone 2228.

MONTREAL

#### A. BAKER AVOCAT

MONTREAL.

Téléphone 1678. Résidence : STE ROSE J. E. E. LEONARD, L.L.B. AVOCAT

97 — RUE SAINT-JACQUES — 97 CHAMBRE 76

Edifice de la Banque du Peuple, Montréal.

#### PHILÉAS MAINVILLE NOTAIRE

No 15861, RUE NOTRE-DAME BURKAU DU SOIR :

No 1051, AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE.

#### HENRI LEMIRE

NOTAIRE

No 1586<sup>1</sup>2, RUE NOTRE-DAME Téléphone Bell 2790.

#### GENEREUX, GALARNEAU & CIE, CHAPEAUX, FOURRURES ET MERCERIES.

BELL TEL. 6121.

#### PHARMACIE DECARY

Coin des rues St-Denis et Ste-Catherine, SERVICE DE NUIT ET DU DIMANCHE.

LIQUIDE ORGANIQUE DU Dr. BROWN - SÉQUARD

## ROUTE

#### PRODUITS FRANCAIS

LABORATOIRE D'ANALYSES.

Téléphone Bell No. 6833.

Télephone des Marchands No. 171.

#### J. EMILE VANIER

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique INGÉNIEUR CIVIL ET ARPENTEUR 107 RUE SAINT-JACQUES En face du Carré de la Place d'Armes

Demande de Brevers D'Invention, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger.

EN VENTE PARTOUT



Garanti pur à l'Analyse

/. 0. — V. S. O. — V. S. O. P.

SEULS ACENTS AU CANADA:

No 3, COTE PLACE D'ARMES LAPORTE. MARTIN & CIE. MONTREAL.

(MAISON ETABLIE EN 1866)

## L.J.A.SURVEYER 6, RUE SAINT-LAURENT Marchand Quincaillier

Ferronnerie de Batisse ... ET ...

Ustensiles de Cuisine Rasoirs "L. J. A. SURVEYER" GARANTIS

Ressorts de portes pneumatiques Réparage de tout genre fait avec PATINS de toute sorte, etc.

#### J. A. A. AYOTTE

HOTEL DES ETUDIANTS 1744, RUE STE-CATHERINE

Vins et Liqueurs de premier choix. Cigares des meilleures marques.

Ex-épicier de la rue Cadicux, maintenant Entrepreneur de



444, RUE RACHEL

MONTREAL.

Cercueils en bois et en métal de toute description.

Corbillards pour funérailles ainsi que tous les accessoires nécessaires.

Habillements pour hommes, femmes et enfants et embaumement à prix modérés.

## ${f ROBERGE}$ & CIE.

693, RUE ST-LAURENT



ANGLAISES

...et... **AMERICAINES** Spécialité pour tout ouvrage à la

main fait sur commande.

le plus grand soin et à des PRIX REDUITS.

QUINZE POUR CENT de réduction pour les Etudiants.

M. A. LACROIX, étudiant en droit, est autorisé à prendre des abonnements pour notre journal.